Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 013-251301099-20240621-CA2106202415-DE

AGENCE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ ENVIRONNEMENT
Naturellement Sud

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 21 juin 2024 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2024/50

Signature de la Charte pour la création d'un comité transfrontalier France/Italie pour la biodiversité

13 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Christophe MADROLLE (CR), Georges BOTELLA (CR), Eric HANSEN (OFB), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean MANGION (PNRs), Sébastien FOREST (DREAL) Agnès HENNEQUIN (ARBE)

2 Pouvoirs : Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral) donne pouvoir à Eric HANSEN (OFB), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon) donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT,

12 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Violaine RICHARD (CR), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau)), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Jean MANGION (PNRs), Philippe CARLES (CCIR), Jean-Yves PETIT (CESER), Claire POULIN (ARBE)

16 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Amine FLITTI (LPO), Christine MORICE (Métropole TPM), Marion CLEMENT (Métropole TPM) ,Carole TOUTAIN (CD84), Espoir BOUVIER (CR), Zoé MAHE (DREAL), Marion PEGUIN (conservatoire du Littoral), Suzanne GIOANNI (PNR), Marie-Hélène Butez (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents : 13 sur 25
Quorum atteint

Vu La délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction ;

Considérant Que cinq Régions de France et d'Italie (les Régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ligurie, Auvergne-Rhône-Alpes, Piémont et Val d'Aoste) se sont mobilisées pour créer le PITEM (Plan Intégré thématique) Biodiv'ALP dans l'objectif de protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins. Financé par le programme Interreg ALCOTRA à hauteur de 85%, ce projet s'est déroulé sur une durée de 4 ans, de 2019 à 2023 et a réuni 26 partenaires autour d'une ambition cadre, « protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins par un partenariat et un réseau transfrontalier de connectivités écologiques » ;

Que les différentes actions réalisées dans le cadre de Biodiv'ALP ont permis aux partenaires de constater qu'ils ont intérêt à échanger et à travailler ensemble régulièrement sur l'ensemble des problématiques qui entrent dans le champ de la biodiversité ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 013-251301099-20240621-CA2106202415-DE

Qu'il a été convenu de rédiger une charte de coopération afin de préciser les principes de collaboration que les signataires s'engageront à poursuivre pour la création d'un Comité Transfrontalier pour la Biodiversité (CTB). Cette charte est conclue pour 5 ans ;

Que l'ARBE a été partenaire du projet Biodiv'Alp notamment au travers la coordination et mise en œuvre d'actions sur l'analyse des continuités écologiques, de sensibilisation des acteurs économiques, d'interopérabilité des données et de communication ;

Qu'il est donc proposé que l'ARBE signe cette charte pour lui permettre de participer au comité transfrontalier France/Italie pour la biodiversité et contribuer aux échanges ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser la directrice à signer la charte pour la création d'un comité transfrontalier France/Italie pour la biodiversité.

Fait et délibéré à Marseille, le 21 juin 2024

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT